

## AVIS PUBLIC

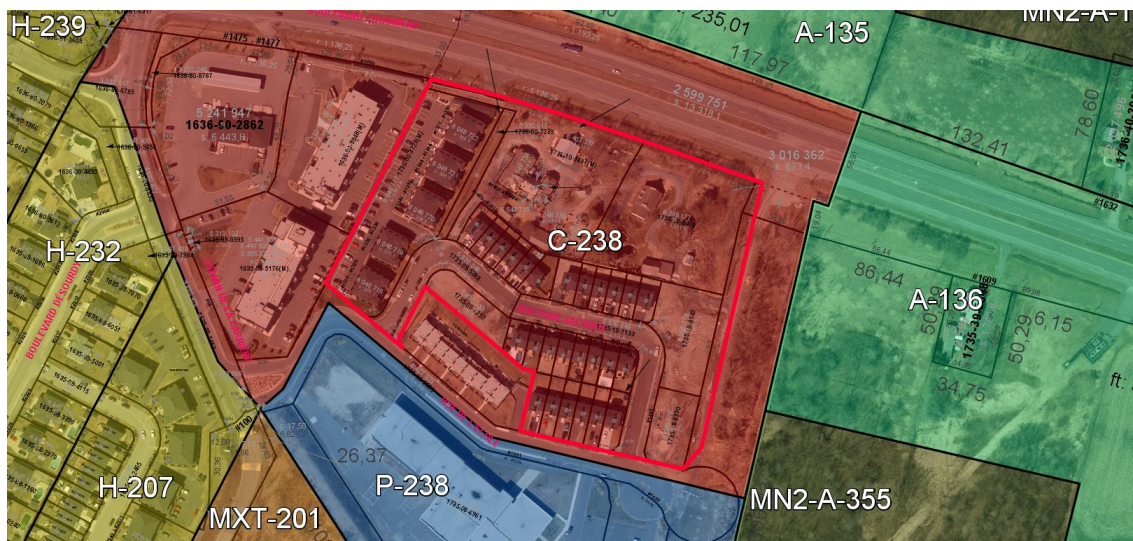
### Demande de participation à un référendum Second projet de résolution PPCMOI numéro 451-01-2024

Aux personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, à l'égard du Second projet de résolution PPCMOI numéro 451-01-2024 intitulé :

*Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé entre le chemin de Chambly et la rue de l'École dans la zone C-238 – Lots 5 548 734 à 5 548 736, 5 830 017, 5 830 020 à 5 830 031, 5 830 033 à 5 830 049, 6 048 717, 6 086 177, 6 403 270 à 6 403 272, 6 403 337, 6 403 866, 6 492 257 à 6 492 259 du cadastre du Québec, secteur dit « Les Jardins d'Isaïe », remplaçant la résolution PPCMOI numéro 451-01-2023.*

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation, le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2024, le Second projet de résolution PPCMOI numéro 451-01-2024.
2. Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës, afin que le projet de résolution qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
3. Ce projet de résolution a pour objectif d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), soit la construction d'immeubles résidentiels et d'une garderie dérogeant aux usages et normes prescrites pour la zone concernée. Plus précisément, ce projet de résolution remplace la résolution 451-01-2023 et révisé notamment les dispositions relatives à la dernière phase du projet qui comprend de nouveaux immeubles résidentiels et une garderie.
4. Ledit projet de résolution concerne une partie de la zone C-238, telle qu'illustrée ci-dessous :



5. Pour être valide, toute demande doit :
  - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
  - Être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 14 mai 2024 à 16 h 30;
  - Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 personnes ou dans le cas contraire par la majorité d'entre elles.
6. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à l'adresse [greffe@carignan.quebec](mailto:greffe@carignan.quebec) durant les heures régulières de bureau.
7. Toutes les dispositions du Second projet de résolution PPCMOI numéro 451-01-2024 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. Le Second projet de résolution PPCMOI numéro 451-01-2024 ainsi que la description de la zone peuvent être consultés à l'hôtel de ville durant les heures normales de bureau et sur le site Internet de la Ville, [www.carignan.quebec](http://www.carignan.quebec).

Donné à Carignan, ce 6 mai 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussigné, M<sup>e</sup> Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville, le 6 mai 2024.

Donné à Carignan, ce 6 mai 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim